

Association Romande
pour la Certification des Forêts ARCF



Rapport annuel 2015



La marque de la
gestion forestière
responsable



Promouvoir la gestion durable
de la forêt

www.pefc.ch

RAPPORT ANNUEL 2015
de l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

1.	MEMBRES DE L'ARCF ET MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
1.1.	MEMBRES DE L'ARCF	3
1.2.	PROPRIETAIRES CERTIFIES, MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
2.	ORGANES ET ADMINISTRATION.....	4
2.1.	GESTION DE L'ARCF	4
2.2	COMITE DIRECTEUR 2015.....	4
2.3	ASSEMBLEE GENERALE.....	5
2.4	VERIFICATEURS DE COMPTES	5
3.	RAPPORT D'ACTIVITES 2015	5
3.1	INTRODUCTION	5
3.2	ACTIVITES GENERALES DE L'ARCF.....	5
3.3	LABELS.....	6
3.3.1	<i>FSC 6</i>	
3.3.2	<i>PEFC.....</i>	<i>6</i>
3.3.3	<i>Certificat d'origine bois Suisse (COBS).....</i>	<i>6</i>
3.4	AUDITS EXTERNES	7
3.5	AUDITS INTERNES	7
3.6	EN ROUTE VERS UN GROUPE SUISSE DE CERTIFICATION ?	8
3.7	FSC IGI	8
4.	COMPTES 2015	9
5.	BUDGET 2016.....	9
6.	CONCLUSION.....	9

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 5

de l'Association Romande pour la Certification des Forêts

1. Membres de l'ARCF et membres du groupe de certification

1.1. Membres de l'ARCF

Au 31 décembre 2015, l'Association Romande pour la Certification des Forêts compte les cinq membres suivants:

- La Forestière
- Association Forestière Neuchâteloise (AFN)
- ForêtJura, anciennement AJEF
- Forêt Valais/Walliser Wald
- Association des Propriétaires de Forêts de Veyrier (APFV)

L'Association fribourgeoise d'Economie forestière (AFEF) a déposé une demande d'adhésion qui sera traitée lors de la prochaine Assemblée générale en mai 2016.

1.2. Propriétaires certifiés, membres du groupe de certification

L'ARCF regroupe 500 propriétaires forestiers certifiés FSC et PEFC répartis sur les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Genève. La surface certifiée est de 113'283 ha. Au niveau du nombre de propriétaires, le groupe romand se place en tête des groupes de certification au niveau suisse. Le groupe SELVA (GR, GL, Haut-Valais) couvre par contre une surface certifiée supérieure à 164'520 ha. En 2015, un propriétaire privé a démissionné et cinq nouvelles unités ont rejoint le groupe de certification de l'ARCF. Il s'agit d'Ecoforêt (Nendaz) qui disposait déjà d'un certificat FSC individuel et des quatre associations de propriétaires forestiers privés genevois : l'association des propriétaires de forêts de Gy-Jussy-Presinge, l'association des propriétaires de forêts de l'Ouest genevois, l'association des propriétaires de forêts de la rive droite du lac et l'association des propriétaires de forêts de Veyrier.

2. Organes et administration

2.1. Gestion de l'ARCF

Suite à sa nomination à la tête de l'arrondissement de Boudry, Nicolas Joss a quitté son poste de coordinateur de l'ARCF au 31.12.2014. Christina Giesch, directrice de Forêt Valais, a troqué sa casquette de présidente de l'ARCF pour celle de coordinatrice. Didier Wuarchoz a été nommé président de l'association. Jean-Luc Dubois, garde forestier de la ville de Monthey a repris le siège vacant de délégué valaisan au sein du comité directeur de l'ARCF.

2.2 Comité directeur 2015

Le comité directeur se composait en 2015 des membres suivants :

- Wuarchoz Didier; président
- Adatte Didier, vice-président
- Wenger Jean, secrétaire
- Fouvy Patrick
- Dubois Jean-Luc
- Giesch Christina, coordinatrice (voix consultative)

Le comité s'est réuni à quatre reprises, les 3 mars, 28 avril, 14 juillet et 16 septembre.

Le comité directeur s'est occupé des affaires courantes telles que :

- Préparation du budget
- Tenue des comptes
- Analyse des audits passés
- Préparation des audits futurs
- Organisation des audits internes
- L'admission de futurs membres (AFEF)
- Suivi des normes des labels FSC et PEFC.
- Clé de répartition
- Demandes de nouvelles adhésions au groupe de certification

Il s'est en outre occupé des tâches particulières comme :

- Recherche d'un nouvel organe de certification
- Demande d'offre groupée avec les autres groupes de certification
- Discussions en vue de la création d'un groupe suisse

2.3 Assemblée générale

La 3^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 28 avril 2015 à Yverdon-les-Bains.

Etaient présents à l'assemblée :

- « La Forestière » représentée par Crisinel Jean-Philippe et Wuarchoz Didier ;
- « Forêt Valais », représentée par Dubois Jean-Luc ;
- « Association Forestière Neuchâteloise », représentée par Joss Nicolas et Wenger Jean ;
- « Association Jurassienne d'Economie Forestière » (aujourd'hui ForêtJura) représentée par Adatte Didier;
- « Association des Propriétaires de Forêts de Veyrier », représentée par Poget Philippe.
- Giesch Christina, coordinatrice (voix consultative).

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget 2015, les comptes 2014, le rapport annuel 2014, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes. L'assemblée prend note des résultats des audits, ainsi que de la création et la possibilité de commander des panneaux de certification.

2.4 Vérificateurs de comptes

Les personnes suivantes ont été (ré)élues en qualité de vérificateurs des comptes :

- Poget Philippe (GE)
- Crisinel Jean-Philippe (VD)
- Joss Nicolas en qualité de suppléant (NE)

3. Rapport d'activités 2015

3.1 Introduction

Durant l'année 2015, les activités ont été marquées par l'annonce par la SGS de l'augmentation des tarifs de certification ainsi que par la recherche d'alternatives qui a suivi. De plus, les affaires courantes (les audits de surveillance, par l'établissement du budget, par l'adaptation du manuel et la gestion des audits internes) ont été traitées.

3.2 Activités générales de l'ARCF

L'ARCF s'est engagée dans différentes actions en 2015, notamment :

- La participation aux réunions de la commission de certification de l'EFS à Olten ;
- La mise à jour permanente de la base de données des membres, des stakeholders, des gardes forestiers et des mesures correctives;

- La mise à jour du manuel et de ses annexes ;
- Le suivi des mesures correctives;
- Le conseil aux propriétaires lors des audits externes ;
- L'organisation et la réalisation des audits internes ;
- L'invitation à l'association fribourgeoise (AFEF) à rejoindre l'ARCF ;

3.3 Labels

Pour rappel, l'ARCF permet à ses membres la certification de la gestion de leurs forêts selon les labels FSC et PEFC. De plus, l'ARCF promeut, dans la mesure de ses moyens, l'utilisation du label COBS.

3.3.1 FSC

FSC est une marque enregistrée et protégée par FSC – International. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation en tenant compte des normes FSC pour l'utilisation des logos FSC-STD-50-001 (mini-guide FSC-SECR-0002).

Le logo FSC, les lettres FSC et la dénomination 'Forest Stewardship Council' sont des marques déposées et sont soumises à des règles strictes d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifiés ont le droit de communiquer publiquement leur certification. Ils ont un droit d'utilisation de la marque FSC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.2 PEFC

PEFC est une marque enregistrée et protégée par le Conseil PEFC. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifié ont un droit d'utilisation de la marque PEFC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.3 Certificat d'origine bois Suisse (COBS)

L'Association Romande pour la Certification des Forêts fait également, dans la mesure du possible, la promotion du « Certificat d'Origine Bois Suisse » (COBS).

Ce certificat, édicté par Lignum Suisse, atteste la provenance suisse du bois. Ce label promeut la haute qualité du bois suisse de par sa gestion durable des forêts. Il permet de communiquer les valeurs positives liées au bois indigène dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales. Il peut être apposé aussi bien sur le produit que sur les documents d'accompagnement. Tous les bois exploités dans les forêts suisses peuvent obtenir le certificat.

3.4 Audits externes

Les audits de surveillance SGS ont eu lieu entre mai et septembre 2015. Le nombre d'audits externes nécessaires a été revu à la baisse. En tout onze unités ont été visitées :

- Triage du Haut-Plateau (JU)
- Triage de la Baroche (JU)
- Pro Natura (NE)
- Cantonnement de Môtiers (NE)
- Triage de la Cime de l'est (VS)
- Triage de Sainte-Croix (VD)
- Triage du Lieu (VD)
- Triage de Sauteruz (VD)
- Triage du Mollendruz (VD)
- Triage du Nozon (VD)
- Triage de Bière (VD)

Les auditeurs n'ont pas décelé de non-conformité pour le PEFC, mais deux non-conformités mineures pour le FSC qui doivent être réglées dans un délai d'un an :

- Gestion du groupe : la ré-adhésion d'un des membres n'a pas suivi la procédure prévue
- Les activités de monitoring ne sont pas clairement définies

3.5 Audits internes

Les audits internes sont déterminés selon les priorités suivantes :

- Mesures correctives en cours à contrôler
- Soupçons/dénonciations
- De manière aléatoire parmi les unités non visitées récemment.

En 2015, **onze audits** internes ont été effectués dans les triages suivants :

- Gingins (VD)
- Apples (VD)

- Ollon (VD)
- Genève GEW
- Genève VEY
- Genève RDL-GJP
- Haut-Plateau (JU)
- Cendre (JU)
- Ecoforêt (VS)
- Mont-Racine (NE)
- Pro Natura (NE)

Plusieurs mesures d'action correctives mineures ont été retenues, mais aucun problème majeur n'a été constaté.

3.6 En route vers un groupe suisse de certification ?

La SGS a surpris les groupes de certification en annonçant au début de l'été 2015 une hausse de 15% de ses tarifs avec effet au 01.01.2016. Devant la levée de boucliers des différents groupes (certains venant de signer un nouveau contrat quelques semaines plus tôt), l'entrée en vigueur du nouveau tarif a été différée au 01.01.2017. Dans un premier temps, les groupes de certification ont demandé une offre groupée aux différentes agences de certification. Lors du dépouillement des réponses, il s'est avéré que le potentiel d'économie en changeant d'agence de certification n'est pas très élevé. Par contre, la création d'un seul groupe de certification au niveau national permettrait de réduire considérablement les frais de certification en raison d'un échantillon plus restreint d'audits internes et externes à réaliser. Un projet, dénommé Artus, a été lancé pour en 2016 créer les bases d'un grand groupe de certification au niveau suisse.

3.7 FSC IGI

Le FSC travaille depuis plusieurs années à des IGI (indicateurs génériques internationaux) afin de répondre aux critiques que les différents pays doivent répondre à des exigences différentes pour la certification. En 2015, les IGI ont été publiés et chaque pays doit produire sur cette base un « standard de certification national », c'est-à-dire traduire les exigences IGI pour la certification FSC pour son pays. En Suisse, le Standard Development Group (comprendre : le groupe qui développe le standard FSC de son pays) est coordonné par Karl Büchel et composé de Markus Ulber/Pro Natura et de Christa Glauser/Bird Life pour la chambre écologique, Patrik Fouvy/FSC et Patrik Hofer/ASF pour la chambre sociale ainsi que de Urban Brüttsch/ForêtSuisse et de Christina Giesch/ForêtValais pour la chambre économique. Le standard suisse sera mis en consultation en 2016.

4. Comptes 2015

Les comptes de l'exercice 2015 clôturent avec un bénéfice de 1500.-

Le montant des charges s'élève à 50'568.33 francs et des produits à hauteur de 52'068.33 francs.

5. Budget 2016

Le budget 2016 prévoit dans les charges un montant de CHF 55'700.-.

Le total des produits budgétisés se monte à Fr. 57'500.-. Un bénéfice de 1800 francs est donc attendu de l'exercice 2016.

6. Conclusion

L'ARCF regroupe cinq cantons, plus de 500 propriétaires et 113'000 ha de forêts certifiées. C'est un groupe de certification important et sa gestion est délicate. En effet, plus le groupe est grand, plus le risque de voir un membre commettre une erreur est élevé. De plus, chaque sous-groupe cantonal possède des caractéristiques spécifiques et l'intégration des différents systèmes en un système commun n'est pas encore achevée. Cette métamorphose n'est pas encore complète que s'annonce déjà la prochaine étape : la création d'un grand groupe suisse afin de contenir l'augmentation des coûts de la certification.

Outre l'augmentation des coûts s'annonce aussi l'augmentation des contraintes avec l'arrivée des IGI. Là aussi, l'ARCF est aux premières loges pour s'assurer que les exigences du FSC restent comparables à celles des autres pays, raisonnables et pragmatiques.

Dans ce contexte, l'ARCF va continuer en 2016 à défendre les intérêts des propriétaires forestiers certifiés au travers de la création d'un groupe suisse et de son rôle dans la définition des standards FSC.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos membres ainsi que tous les acteurs des milieux de la forêt et du bois qui contribuent au succès de la certification en Suisse romande.

Sion, avril 2016

Le Comité Directeur